



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assistantes maternelles

Question écrite n° 33992

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann prie M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui préciser les conditions dans lesquelles les élections aux commissions consultatives paritaires départementales créées par la loi n° 92-642 du 12 juillet 1992 peuvent faire l'objet d'un recours.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33992

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 1999, page 4912